

UNIVERSITÉ DE NANCY

SÉANCE DE RENTRÉE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

5 NOVEMBRE 1908

—X—

NANCY

IMPRIMERIE DE L'EST, 31, RUE SAINT-DIZIER

1909

RAPPORT

DE

M. BLONDEL, Doyen de la Faculté de Droit

SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA FACULTÉ

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1907-1908

MONSIEUR LE RECTEUR,

MESSIEURS,

Les rapports de fin d'année se suivent et se ressemblent, au moins dans la partie statistique par laquelle ils débent d'ordinaire. Dans les périodes de fonctionnement normal, en effet, quand aucune réforme importante n'est venue modifier les programmes de l'enseignement et des examens, les chiffres se présentent, au point de vue du nombre des étudiants et des épreuves subies, avec des variations inévitables sans doute, mais de peu d'importance quant à l'ensemble. Pourtant on peut signaler à la Faculté de droit un léger mouvement de diminution dans le contingent de nos élèves qui, de 519, s'est abaissé à 498, dont 467 Français et 31 étrangers. Je rappelais l'an dernier que l'augmentation signalée alors tenait au chiffre exceptionnel des inscriptions prises en troisième année par des élèves libérés de l'engagement conditionnel, et que désormais cet élément, en vertu de la nouvelle loi militaire, disparaîtrait. Telle est la seule répercussion que l'on puisse dès à présent attribuer sans témérité à l'effet de cette législation nouvelle sur le nombre de nos élèves. Le chiffre un peu inférieur atteint en 1907-1908 n'a dès lors rien qui nous inquiète pour l'avenir.

Les inscriptions pour le certificat de capacité, dont les études sont désormais réparties sur deux années, ont présenté une moyenne de 37 par trimestre au lieu de 20, augmentation d'ailleurs prévue dès l'an dernier.

La quatrième année (doctorat) a produit une moyenne trimestrielle de 22 au lieu de 19,50. J'ai dit dans mon précédent rapport comment et pourquoi il serait hasardeux de compter dans l'avenir sur le maintien de cette progression, d'ailleurs peu sensible.

Conformément à la décision ministérielle du 27 février dernier, un rapport spécial a été adressé à M. le Ministre sur les étudiants étrangers, aux divers points de vue de leur nombre, de leurs origines, des grades dont ils sont pourvus, de ceux qu'ils recherchent et des études qu'ils poursuivent, enfin des groupements, secours intellectuels ou matériels qu'ils peuvent trouver à leur disposition. J'extrais de ce rapport la statistique relative aux origines diverses d'où proviennent ces étudiants, et je donne en même temps la provenance des étudiants français :

	1906-1907	1907-1908
Ville de Nancy.....	170	150
Département de Meurthe-et-Moselle (moins Nancy) . .	102	99
— de la Meuse.....	79	53
— des Vosges.....	92	79
Soit, pour le ressort académique.....	443	381
Autres départements.....	58	86
Indo-Chine.....	1	1
Empire allemand.....	»	2
Bulgarie.....	3	8
Grand-Duché de Luxembourg.....	8	9
Empire ottoman.....	1	1
Empire russe.....	3	5
Serbie.....	1	2
Grèce.....	1	»
Roumanie.....	»	2
Chine.....	»	1
Total.....	519	498

Le total des inscriptions trimestrielles s'est élevé à 1,019,

soit 254,75 par trimestre au lieu de 941, soit 235,25 par trimestre l'an dernier (1).

Il y a lieu d'ajouter 12 immatriculations d'étudiants étrangers.

Le léger relèvement que je constatais l'année dernière dans le chiffre des élèves inscrits aux conférences facultatives ne s'est pas maintenu ; le total a baissé d'une unité (164 au lieu de 163), dont 82 pour le premier semestre et 82 pour le second. Il n'y a guère à escompter un développement plus prononcé de ces exercices cependant si utiles (2).

Examens et grades. — La Faculté a conféré 148 grades, savoir :

Baccalauréat	67
Licence.....	58
Doctorat { Sciences juridiques.....	3
{ Sciences politiques et économiques... ..	8
Certificat de capacité en droit.....	12
	148

Le nombre total des épreuves subies s'est élevé à 548 (contre 507 en 1906-1907), dont 457 admissions et 91 ajournements, soit 83,39 p. 100 (admissions) et 16,61 p. 100 (ajournements). L'année précédente, le chiffre des admissions représentait 80,08 p. 100 ; il a donc une légère amélioration, mais trop peu sensible pour qu'on en puisse tirer une conclusion quelconque. J'avais signalé à plusieurs reprises, il y a quelques

(1) Relevé des inscriptions par années d'études et par trimestres.

Inscriptions	Novembre 1907	Janvier 1908	Mars 1908	Mai 1908	Totaux pour l'année	Moyenne par trimestre
Capacité.....	37	28	31	52	148	37,5
1 ^{re} année.....	89	58	58	78	283	70,75
2 ^e année.....	73	64	59	87	283	70,75
3 ^e année.....	55	45	56	59	215	53,75
4 ^e année.....	22	15	23	30	90	22,50
Totaux.....	276	210	227	306	1.019	254,75

(2) Relevé des étudiants inscrits aux conférences facultatives en 1907-1908 :

	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre
1 ^{re} année.....	23	21
2 ^e année.....	27	25
3 ^e année.....	21	22
4 ^e année.....	11	11
Totaux.....	82	82

années, la proportion relativement considérable des ajournements prononcés à la fin de la première année. Il semble que depuis deux ans nos avertissements aient enfin produit quel que effet, car nous constatons un relèvement dans le chiffre des admissions (66,67 p. 100 en 1906 ; — 67,52 en 1907 ; — 81,58 en 1908).

RÉSULTATS D'ENSEMBLE DES EXAMENS.

Session de juillet 1908

Relevé des examens de baccalauréat et de licence subis dans la session de juillet 1908 (1) :

Nature des épreuves	NOMBRE DES				PROPORTION p. 100 des	
	candi- dats	épreu- ves	admis- sions	ajourne- ments	admis- sions	ajourne- ments
1 ^{er} examen de baccalauréat :						
ancien régime	2	2	1	1	50 »	50 »
nouveau { 1 ^{re} partie. }	60	55	44	11	80 »	20 »
régime. { 2 ^e partie. }		59	49	10	83 03	16 83
2 ^e examen de baccalauréat :						
ancien { 1 ^{re} partie. }	7	6	5	1	83 33	16 67
régime { 2 ^e partie. }		6	4	2	66 66	33 34
nouveau { 1 ^{re} partie. }	59	57	51	6	98 47	10 53
régime { 2 ^e partie. }		58	47	11	81 03	18 97
Examen de licence :						
ancien { 1 ^{re} partie. }	20	19	19	»	100 »	» »
régime { 2 ^e partie. }		19	19	»	100 »	» »
nouveau { 1 ^{re} partie. }	34	31	29	2	93 54	6 46
régime { 2 ^e partie. }		30	27	3	90 »	10 »
	179	342	295	47	86 25	13 75

(1) Relevé des examens de baccalauréat et de licence subis dans la session de juillet 1907.

Nature des épreuves	NOMBRE DES				PROPORTION p. 100 DES	
	candidats	épreuves	admissions	ajournements	admissions	ajournements
1 ^{er} examen de baccalauréat						
ancien régime	4	4	3	1	75 »	25 »
nouveau { 1 ^{re} partie. }	70	68	56	12	82 25	17 65
régime { 2 ^e partie. }		69	49	20	71 04	38 99
2 ^e examen de baccalauréat						
ancien { 1 ^{re} partie. }	49	18	16	2	88 89	11 11
régime { 2 ^e partie. }		46	14	2	87 50	12 50
nouveau { 1 ^{re} partie. }	38	38	35	3	82 20	17 80
régime { 2 ^e partie. }		38	31	7	81 58	18 42
Examen de licence :						
4 ^{re} partie	35	35	31	4	88 57	11 43
2 ^e partie		34	30	4	88 23	11 77
	466	320	225	35	82 50	17 50

Relevé des boules distribuées aux examens de baccalauréat et de licence subis dans la session de juillet 1908 :

Nature des boules.	Nombre.	Proportion p. 100.
Boules blanches.....	240	23.52
— blanches-rouges...	260	25.49
— rouges.....	341	33.43
— rouges-noires.....	444	43.83
— noires.....	38	3.73
	<u>1.020</u>	<u>100</u>

Dans la session de juillet 1907, les boules distribuées aux examens avaient été réparties de la manière suivante :

Nature des boules.	Nombre.	Proportion p. 100.
Boules blanches.....	169	17.82
— blanches-rouges...	267	28.17
— rouges.....	313	33.02
— rouges-noires.....	168	17.72
— noires.....	31	3.27
	<u>948</u>	<u>100</u>

Le léger relèvement déjà signalé l'an dernier dans le niveau général des examens est dû surtout à la seconde année, dont les élèves, ceux du moins qui n'étaient pas dispensés d'assiduité, ont fait preuve d'un véritable entraînement au travail. La seconde année reste ainsi fidèle aux traditions qu'elle avait inaugurées l'année précédente.

Session de novembre 1906

Relevé des examens de baccalauréat et de licence subis dans la session de novembre 1907 (1) :

(1) Pour la session de novembre 1906, la proportion des admissions avait été de 76.58 pour cent contre 23.42 pour cent d'ajournements.

Nature des épreuves	NOMBRE DES				PROPORTION p. 100 des	
	candi- dats	épreu- ves	admis- sions	ajourne- ments	admis- sions	ajourne- ments
1 ^{er} examen de baccalauréat :						
ancien régime.....	3	3	2	1	66 66	33 34
nouveau { 1 ^{re} partie.... }	35	22	17	5	77 27	22 73
régime { 2 ^e partie.... }		30	18	12	60 »	40 »
2 ^e examen de baccalauréat :						
ancien (1 ^{re} partie....)	7	5	4	1	80 »	20 »
régime (2 ^e partie....)		5	4	1	80 »	20 »
nouveau { 1 ^{re} partie.... }	13	6	6	»	100 »	» »
régime { 2 ^e partie.... }		11	9	2	81 81	18 19
Examen de licence :						
1 ^{re} partie.....	16	13	11	2	84 64	15 39
2 ^e partie.....		13	12	1	92 31	7 69
	74	408	83	25	76 85	23 15

Relevé des boules distribuées aux examens de baccalauréat et de licence, pendant la session de novembre 1907 (1) :

Nature des boules	Nombre	Proportion p. 100
Boules blanches.....	40	12.34
— blanches-rouges...	69	21.29
— rouges.....	124	38.27
— rouges-noires.....	78	24.07
— noires.....	13	4.03
	324	100 »

(1) Relevé des boules distribuées aux examens de baccalauréat et de licence pendant la session de novembre 1906 :

Nature des boules	Nombre	Proportion p. 100
Boules blanches.....	33	40.28
— blanches-rouges..	61	49 »
— rouges.....	151	47.04
— rouges-noires..	65	20.25
— noires.....	11	3.43
	324	100 »

Relevé des examens de doctorat subis pendant l'année scolaire 1907-1908 (1) :

Nature des épreuves	NOMBRE DES			PROPORTION p. 100 des	
	épreuves	admis- sions	ajourne- ments	admis- sions	ajourne- ments
<i>Doctorat</i>					
Ancien régime					
Thèse.....	»	»	»	»	»
<i>Doctorat</i>					
Sciences juridiques					
1 ^{er} examen de doctorat...	42	7	5	58 89	41 11
2 ^e examen de doctorat...	5	4	1	80 »	20 »
Thèse.....	3	3	»	100 »	»
<i>Doctorat</i>					
Sciences politiques et économiques					
1 ^{er} examen de doctorat...	16	13	3	81 25	18 75
2 ^e examen de doctorat...	14	13	1	92 86	7 14
Thèse.....	8	8	»	100 »	»
<i>Doctorat, 2^e mention</i>					
Examen.....	»	»	»	»	»
	58	48	40	82 93	17 07

Relevé des boules distribuées aux examens de doctorat (2) :

Nature des boules	Nombre	Proportion p. 400
Boules blanches.....	404	53.78
— blanches-rouges...	59	34.38
— rouges.....	25	13.29
— rouges-noires.....	3	1.55
— noires.....	»	»
	488	400 »

(1) En 1906-1907, ces proportions avaient été de 76 pour cent (admissions), contre 24 pour cent (ajournements).

(2) En 1906-1907, le relevé des boules donnait les chiffres suivants :

Nature des boules	Nombre	Proportion p. 400
Boules blanches.....	77	48.12
— blanches-rouges..	48	30 »
— rouges.....	29	18.13
— rouges-noires....	6	3.75
— noires.....	»	»
	160	400 »

Relevé des examens de capacité subis pendant l'année scolaire 1907-1908 :

	NOMBRE DES			PROPORTION p. 100 des	
	épreu- ves	admis- sions	ajourne- ments	admis- sions	ajourne- ments
Ancien régime, examen unique.	1	1	»	100 »	» »
Nouveau régime, 1 ^{er} examen . .	24	19	5	79 17	20 83
— 2 ^e examen . . .	15	11	4	73 33	26 67
	40	31	9	77 50	22 50

Relevé des boules distribuées aux examens de capacité :

Nature des boules.	Nombre.	Proportion p. 100.
Boules blanches	30	19.11
— blanches-rouges . . .	39	24.84
— rouges	56	35.67
— rouges-noires	18	11.46
— noires	14	8.92
	157	100 »

Nous avons inauguré l'an dernier le nouveau régime du certificat de capacité institué par le décret du 14 février 1905. Les programmes ont été pleinement appliqués cette année ; et, comme j'en exprimais l'espoir dans mon dernier rapport, nous avons été heureux de constater cette année un sérieux progrès dans le niveau des études : la proportion des boules blanches s'est élevée de 10,37 à 19,11 p. 100 ; celle des boules rouges-noires et noires est tombée respectivement de 24,04 à 11,46 et de 9,39 à 8,92.

Pour les épreuves de la licence, il n'y a pas dans les résultats des examens d'oscillation notable, sauf pour la première année où, comme je l'ai constaté plus haut, la moyenne s'est sensiblement améliorée.

Quant aux épreuves de doctorat, la moyenne des admissions a été sensiblement supérieure à celle de l'an dernier : 82,93 p. 100 au lieu de 76. D'autre part, le nombre des éloges est de neuf au lieu de sept en 1906-1907 et trois en 1905-1906.

L'éloge spécial a été mérité par M. WIRBEL au premier exa-

men (sciences juridiques) et par M. ADELPHÉ au premier examen (sciences politiques et économiques).

L'éloge simple a été décerné aux étudiants suivants :

MM. GOUBEAUX, premier examen (sciences juridiques) ;

HEITZ, MEGNIN et SECHEHAYE, premier examen (sciences politiques et économiques) ;

CUGNIN, GRELAT et LANG, deuxième examen (sciences politiques et économiques).

Onze thèses de doctorat ont été soutenues, toutes suivies d'admission.

Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

Sciences juridiques.	3
Sciences politiques et économiques	8

Ces chiffres étaient respectivement, pour 1906-1907, de 6 (sciences juridiques) et de 4 (sciences politiques et économiques).

Deux de ces épreuves ont mérité la mention « Très bien », trois la mention « Bien », et cinq la mention « Assez bien ».

Mention « Très bien ». — Doctorat juridique : M. SCHIMBERG : *Recherches sur la Chambre des comptes du duché de Bar.*

Doctorat politique : M. BROCHE : *Les retraites ouvrières. — Liberté ou obligation.*

Mention « Bien ». — Doctorat juridique : M. GIROD : *Des effets de la séparation de fait entre époux.*

Doctorat politique : M. COUDER : *La condition des chemins de fer en temps de guerre.*

M. ROCA : *La condition internationale des vallées d'Andorre.*

Mention « Assez bien ». — Doctorat juridique : M. HÉRISÉ : *De la responsabilité des notaires en matière de placements hypothécaires.*

Doctorat politique : M. LANG : *Les habitations ouvrières. — L'action des communes et des départements.*

M. MATHIEU : *Les juridictions répressives indigènes en Algérie.*

M. NICOLAS : *Des juridictions spéciales pour enfants et de la mise en liberté surveillée des mineurs de 18 ans.*

M. OBRIN : *Le comptoir métallurgique de Longwy.*

ENSEIGNEMENT ET PERSONNEL

L'année 1907-1908 a été signalée, ainsi que je le dis plus haut, par la mise en vigueur complète de l'organisation du nouveau régime du certificat de capacité. M. SIMONNET déjà chargé, pour la première année, des éléments de droit civil, a suivi ses élèves en seconde année ; et M. RENARD, docteur en droit, chargé provisoirement de ce même cours pour les aspirants au certificat de capacité (première année), a été confirmé dans cette délégation par un arrêté ministériel du 3 janvier 1908. Le roulement s'établira désormais entre ces deux chargés de cours. M. ROLLAND est resté en possession du cours d'éléments de droit public et administratif destiné aux élèves aspirant au certificat de capacité (première année).

M. MICHON, professeur de droit romain, a été promu à la 3^e classe (ancienneté). M. ROVEL, secrétaire des Facultés de droit, des sciences et des lettres a également bénéficié d'une promotion à la 3^e classe. MM. BERTRAND et TRIBOLET, commis au secrétariat, d'une promotion à la 5^e classe et à la 7^e classe. Et le traitement de notre appariteur, M. LÉPEULE, a été porté de 1,800 à 2,000 francs.

Le nouveau régime pour la licence a été inauguré en troisième année.

Enfin, je crois devoir signaler l'heureuse initiative de notre collègue M. Génv, qui a organisé entre les élèves de seconde année des conférences contradictoires, donnant ainsi une nouvelle preuve de son dévouement et de sa sollicitude pour les élèves qui lui sont confiés.

Je ne voudrais pas manquer non plus de mentionner les conférences dirigées par les soins de M. SENN à l'usage des candidats à l'agrégation (section d'histoire du droit). Il est probable que cet essai sera renouvelé et développé l'an prochain au grand profit de nos docteurs ; il était juste de rendre ce témoignage à celui de nos collègues qui n'a pas craint d'assumer ce surcroît d'occupation.

Je dois constater aussi que MM. ROLLAND et SENN, agrégés, ont été délégués aux examens de la Faculté de Paris, le pre-

mier pour la session de juillet, le second pour les sessions de juillet et d'octobre 1908.

J'exprimais l'espoir, l'an dernier, en mon nom et au nom de la Faculté, que notre collègue et ami GARDEIL, qui avait dû solliciter un congé pour cause de santé, triompherait de la maladie contre laquelle il luttait alors. Cet espoir a été malheureusement déçu. Après avoir résisté pendant de longs mois sans qu'aucune amélioration pût être remarquée, il a succombé le 21 février 1908. Selon sa volonté formelle, nous avons dû, l'âme en deuil, l'accompagner en silence à sa dernière demeure. Mais je trahirais mon propre sentiment et celui de mes collègues, si je ne rendais ici à sa chère mémoire l'hommage que sa modestie m'a interdit d'apporter sur sa tombe.

Esprit des plus distingués, intelligence ouverte et brillante, Eugène Gardeil, né à Nancy le 2 septembre 1853, y avait fait toutes ses études et avait été reçu au concours d'agrégation en cette année 1879, qui vit trois de nos élèves élus par le jury. Il nous fut attaché tout de suite en qualité d'agrégé, et enseigna pendant toute sa carrière le droit criminel; il fut en outre chargé, de 1895 à 1902, du cours de législation et économie industrielles.

En même temps, il donnait son active collaboration à plusieurs revues, notamment la *Revue pénitentiaire*, le *Bulletin de l'union internationale de droit pénal* et l'*Annuaire de législation étrangère*, et souvent prenait part à des congrès internationaux, où il rencontrait des collègues de l'étranger, dont beaucoup, attirés par le charme de ses relations, étaient devenus ses amis. Qui nous rendra cette physionomie douce et souriante, ces yeux clairs où se reflétait son âme, cette bonhomie charmante faite de suprême bon sens, et armée d'une pointe de finesse qui savait effleurer sans jamais blesser?

En nous le prenant, la mort ne nous a pas seulement enlevé un collègue apprécié, elle nous a ravi un ami bien cher dont nous garderons l'inaltérable souvenir. Que sa veuve et ses enfants reçoivent ici la nouvelle assurance de la part que nous avons prise à leur deuil si cruel, et du sentiment ému que nous garderons à la mémoire de celui qui n'est plus.

Pour suppléer M. Gardeil pendant sa longue maladie, nous avons fait appel, dès le mois de mai, au dévouement de M. ROLLAND, agrégé. Mais l'état de notre collègue ne s'améliorant pas, il nous a fallu, pour la rentrée de novembre 1907, solliciter la désignation d'un suppléant. M. le ministre a délégué M. HUGUENEY, docteur en droit, qui, en cette qualité, a occupé l'enseignement du droit criminel pendant toute l'année scolaire 1907-1908. M. Hugueney nous a conquis dès l'abord, autant par sa charmante modestie que par la distinction de son talent et la maturité de son esprit. Il a fait preuve, pendant l'année qu'il a passée au milieu de nous, d'aptitudes qui nous font bien augurer de son succès au prochain concours d'agrégation, et nous permettent de lui adresser, sans témérité ni flatterie, nos vœux bien sincères.

Le douloureux tribut que nous avons payé à la mort dans la personne de Gardeil, n'était pas le dernier que nous dusions avoir à déplorer. Le 16 août 1908, notre collègue M. LIÉGEAIS, professeur honoraire, était victime, à Bains-les-Bains, d'un tragique accident d'automobile auquel il succombait après de courtes, mais cruelles souffrances. La nouvelle de ce malheur n'a pu parvenir à temps au doyen ni à la plupart de ses collègues. Ceux-là seuls qui étaient à Nancy ou dans les environs immédiats ont pu assister à ses obsèques, et le plus ancien d'entre eux, M. GAVET, dans une improvisation partie du cœur, a, au nom de la Faculté, rendu à M. Liégeois l'hommage suprême.

Attaché à la Faculté de Nancy comme professeur de droit administratif dès 1865, M. Liégeois a poursuivi au milieu de nous sa carrière tout entière. Il y avait été préparé par l'exercice des fonctions administratives qu'il avait occupées tant à la préfecture de la Meuse et de la Meurthe qu'au ministère de l'intérieur, et partout, il s'était signalé par sa compétence, sa volonté tenace, sa puissance de travail grâce à laquelle il avait poursuivi à travers les difficultés d'une situation très absorbante, les études classiques qui l'avaient conduit du baccalauréat à la licence en droit, puis au doctorat.

Son activité s'est exercée, non seulement dans l'enseignement du droit administratif, mais tout autant dans le domaine

de l'économie politique qu'il a également professée, en propageant les doctrines du libre échange sur lesquelles sa conviction raisonnée n'a jamais transigé.

Il n'est pas jusqu'aux sciences psychiques qui n'aient tenté sa curiosité investigatrice et, dans ce domaine aussi, il s'était acquis en France et à l'étranger une notoriété qui rend son nom inséparable de ce que l'on a appelé l'École de Nancy.

Pas n'est besoin, enfin, de rappeler à ceux qui l'ont connu les qualités de l'homme, sa droiture, sa bonté, et, sous une apparence réservée, une sensibilité toujours prête à s'émouvoir. Il nous laisse l'exemple d'une vie honorée par le travail, et le souvenir d'un homme excellent qu'on ne pouvait connaître sans éprouver pour lui une respectueuse sympathie.

S'il m'est pénible de terminer ce rapport sur les impressions douloureuses causées par la mort de MM. Gardeil et Liégeois, j'ai du moins d'autre part la satisfaction de pouvoir rendre à tous mes collaborateurs l'hommage dû à leur zèle, et de les remercier du concours sans réserve qu'ils ont apporté à l'œuvre commune, avec une bonne grâce et une cordialité dont je ne saurais leur être trop reconnaissant.

R. BLONDEL.

